

## Procès-verbal du Conseil Municipal Lundi 7 avril 2025 à 18h00

-----

Présents (20) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla (arrivée à 19h.51).

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garreaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Votants : (26)

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h.08

Monsieur Richard DERSI est désigné secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2025.**

M. le Maire demande si le projet de procès-verbal du conseil municipal du 24 mars appelle des remarques puis le soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 8 juillet 2024, en vertu de l'article L2122.22 et L2122.23 du Code général des collectivités territoriales :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal par délibération du 8 juillet 2024 en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire porte en conséquence à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises durant la période du 25 mars au 7 avril 2025.

#### **▪ Au titre de la délégation accordée en matière de passation de marchés publics et d'accords-cadres :**

- L'approbation de plusieurs avenants sur divers lots du chantier de réhabilitation de l'hôtel de ville, pour un montant de 6 321,97 €.

#### **▪ Au titre de la délégation accordée en matière de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans :**

- La résiliation de la convention de mise à disposition de service entre la commune de Le Teil et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron pour la navette du marché hebdomadaire à compter du 7 avril 2025.
- La signature d'un bail dérogatoire au régime des baux commerciaux avec la SAS Saflor Vincent Marion, dans le cadre de la création d'un commerce de salaisons au sein de la cellule commerciale située 45 rue de la République. Sa candidature a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt et le bail est conclu pour une durée de 3 ans non renouvelable.
- La résiliation anticipée de la convention avec l'INFREP, de mise à disposition de locaux situés dans l'espace Aden, 15 rue du Travail. Cette résiliation a pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2025.

▪ **Au titre de la délégation accordée en matière de délivrance et de reprise des concessions dans les cimetières :**

- L'attribution à M. Fournier d'une case Colombarium pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2025 pour la somme de 550 €.
- Le renouvellement d'une concession par M. Dille pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2025 pour la somme de 420 €.

▪ **Au titre des frais d'honoraires des avocats, notaires et experts :**

- La signature d'un bon de commande avec le Cabinet Fayol Avocats, dans le cadre d'un contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (Affaire Buard / Questions orales). Le montant des honoraires s'élève à 750 € H.T pour l'établissement des mémoires en défense et 500 € H.T. pour la participation à l'audience de plaidoirie.

▪ **Au titre de la délégation accordée en matière de demande de subvention à tout organisme financeur pour des projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal :**

- Demande d'une aide financière complémentaire de 115 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires dans le cadre du financement de l'opération risques bâtimentaires, sur le parc de logements fragilisés par le séisme.
- Sollicite la Banque des Territoires pour l'activation du dispositif « PVD + » pour 4 opérations : reconstruction de l'église Notre Dame de l'Assomption, aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 et de l'impasse Chamontin, aménagement de la place Sémard, aménagement de l'avenue du 11 novembre 1918 et de la rue Louis Lacrotte.

M. le Maire présente ensuite à titre informatif, les indemnités versées aux élus pour l'année 2024, au titre de tous les mandats et de toutes les fonctions exercées.

	2024		
	Indemnité annuelle perçue au titre du mandat de conseiller municipal (montants bruts)	Indemnité annuelle perçue au titre du mandat de conseiller communautaire (montants bruts)	Indemnité annuelle perçue au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte (montants bruts)
BAYLE Cécile	9 456,00		
CHABAUD Jacques	3 000,84		
CHEZEAU Aurélien	9 456,00		
CURTIUS Patricia	9 456,00		
DERSI Richard	3 000,84		
FAURE-PINAULT Virginie	9 456,00		
GARREAUD Sonia	3 000,84		
GRIFFE Gérard	3 000,84		
GUILLOT Catherine	3 000,84		
JOUBE Michel	9 456,00		
MAZELLIER Noelle	3 000,84		
MAZEYRAT Alain	9 456,00		
MICHEL Jean-Paul	1 392,05		
NOEL Bernard	9 456,00	15 167,88	
PEVERELLI Olivier	27 142,92	11 774,16	
SEGUENI Nadia	3 000,84		
TOLFO Pascale	13 659,36	11 774,16	7 398,84

### **Délibération n°2025.024 : Compte de gestion 2024 du Budget Principal**

Mme Curtius rappelle que préalablement à la présentation et à l'approbation du compte de gestion, la commission des finances s'est réunie le 28 mars pour étudier les documents budgétaires (compte de gestion, compte administratif et maquette du budget 2025), et que la Commission n'a pas apporté de commentaire particulier sur l'examen de ces comptes.

Mme Curtius présente les résultats budgétaires de l'exercice. Côté recettes, sur 2024, en investissement, sur une prévision budgétaire de 11 098 714 €, la commune a réalisé 7 247 078,60 € de recettes. En fonctionnement, sur une prévision budgétaire de 12 892 663 €, la commune a réalisé 11 028 976,98 € de recettes.

Côté dépenses d'investissement, il était prévu 11 098 714 € et il a été réalisé 7 570 611,17 €. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 10 711 798,84 €, ce qui amène à un déficit d'investissement de 323 532,57 € et à un excédent sur la section de fonctionnement de l'exercice de 317 178,34 € soit un résultat de - 6 354,23 €.

Mme Curtius rappelle que ces chiffres concordent avec ceux du Trésorier et qu'ils n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les oppositions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

### **Délibération n°2025.025 : Compte de gestion 2024 du Budget Annexe Assainissement**

Mme Curtius présente les résultats budgétaires de l'exercice.

Sur 2024, en investissement, pour les recettes et les dépenses, les prévisions budgétaires était de 1 771 775,93 € avec une réalisation en recettes à hauteur de 678 142,72 € et de 935 183,15 € en dépenses.

Sur la section fonctionnement, une prévision de crédits à hauteur de 1 909 827,68 € réalisés en recettes à hauteur de 1 178 968,94 € et 1 144 507,80 € en dépenses soit un déficit d'investissement constaté sur l'exercice de 257 040,43 € et un excédent de fonctionnement de 34 461,14 € soit un déficit sur l'année 2024 de 222 579,29 €.

Mme Curtius rappelle que ces chiffres concordent avec ceux du Trésorier et qu'ils n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les oppositions de MM. Gleyze et Laville et l'abstention de M. Buard.

### **Délibération n°2025.026 : Compte de gestion 2024 du Budget Annexe Lotissement**

Mme Curtius présente les résultats budgétaires de l'exercice et indique qu'il n'y a eu aucun mouvement sur l'exercice.

Le résultat fait apparaître un total de 15 602,64 € investissement et 15 606,61 € en fonctionnement ce qui fait un total de 31 209,25 €.

Mme Curtius rappelle que ces chiffres concordent avec ceux du Trésorier et qu'ils n'appellent ni réserve ni observation de sa part.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les abstentions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

### **Délibération n°2025.027 : Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Commune**

Mme Curtius rappelle que le compte administratif 2024 reprend les éléments de l'exercice vu précédemment dans le compte de gestion.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 10 711 798,84 € et les recettes à 11 028 976,98 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 7 570 611,17 € et les recettes à 7 247 078,60 €. À cela s'ajoute un report en investissement de 970 605,74 € et un report en fonctionnement de 1 702 028,02 € soit un total sur l'exercice de 19 253 015,55 € en dépenses et de 19 978 083,60 € en recettes.

Cela donne un résultat cumulé total de 19 873 624,87 € en dépenses et 20 453 082,60 € en recettes.

Mme Curtius présente un tableau comparatif par rapport au compte administratif 2023 incluant les taux de réalisation.

Elle précise une baisse des charges à caractère général à hauteur de 6% par rapport à 2023 et une évolution de 6% des charges de personnel qui s'explique par une augmentation des cotisations de la CNRACL et par la création d'emplois supplémentaires en lien avec le séisme.

Elle indique qu'il y a également une baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 4% par rapport à 2023.

Concernant les recettes, Mme Curtius rappelle la problématique rencontrée par notre collectivité, comme l'ensemble collectivités sur le territoire, à savoir que les dépenses augmentent en lien avec l'inflation et que les recettes et notamment celles en provenance de l'État vont plutôt dans l'autre sens.

Mme Curtius rappelle le tassement des recettes fiscales de la commune avec une évolution quasi nulle, à hauteur de 0,4%. Elle indique également que les dotations et subventions en provenance de l'État sont en baisse de 1,5% par rapport à 2023.

Cela se traduit par un résultat global incluant une baisse des recettes de fonctionnement de près de 17%.

Sur les dépenses d'investissement, la commune a réalisé en 2024 à peu près 4,7 millions de dépenses d'équipements, ce qui représente 2/3 des prévisions, mais représente quand même par rapport à 2023, une évolution de plus de 20% du rythme d'investissement. Pour mémoire, 4,7 millions d'investissement représentent entre 3 et 4 fois ce qui était réalisé avant séisme.

Sur les recettes d'investissement, en 2024, était prévu un emprunt de 1,5 millions qui n'a pas été réalisé.

Des recettes étaient également envisagées à hauteur de 4 616 000 €, réalisées à hauteur de 2 453 000 €.

Cela donne un résultat total d'investissement sur l'exercice de 4 419 000 € soit un total avec les opérations d'ordre et les amortissements de 7 247 078 €.

Mme Curtius propose d'approuver le compte administratif avec un résultat de clôture de 1 294 138,31 € en déficit d'investissement et un résultat de fonctionnement positif de 2 019 206,36 € soit un résultat global de 725 068,05 €.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les oppositions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

### **Délibération n°2025.028 : Affectation des résultats du Budget Principal**

Mme Curtius propose d'affecter la somme de 1 439 250 € au compte 1068 en investissement et d'affecter l'excédent de fonctionnement résiduel, à savoir la somme de 579 956,36 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard et l'abstention de M. Laville.

### **Délibération n°2025.029 : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Assainissement**

Mme Curtius propose d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe assainissement qui a été exécuté de la manière suivante :

Pour la section d'exploitation, le montant total des recettes d'exploitation s'élève à 1 178 968,94 € en augmentation de 14,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat reporté est de 1 086 826,04 € ce qui porte le total des recettes d'exploitation à 2 265 794,98 €. Le montant total des dépenses s'élève à 1 144 507,80 € en augmentation de 164,3 % ce qui permet néanmoins de dégager un excédent de 1 121 287,18 €, en très légère augmentation de 3,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, le montant total des recettes s'élève à 678 142,72 € soit près de 95,5 % au-dessus du montant 2023. Le report de l'exercice 2023 s'élève à 233 361,93 €, ce qui porte le total de recettes de l'exercice à 911 504,65 €. Le montant des dépenses s'élève à 935 183,15 €, soit une augmentation de 195,8 % par rapport à l'exercice 2023 et ce qui conduit à un résultat déficitaire de 23 678,50 € qui devra donc être couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

Le résultat global du budget est excédentaire et s'élève à 1 097 608,68 €.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Laville et les abstentions de MM. Buard et Gleyze.

### **Délibération n°2025.030 : Affectation des résultats du Budget Annexe Assainissement**

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 en investissement est déficitaire de 23 678,50 €. S'y ajoutent des restes à réaliser de 155 901,92 € en dépenses, soit un besoin total de financement de 179 580,42 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 121 287,18 €.

Il est donc proposé d'affecter la somme de 180 000 € au compte 1068 en investissement et d'affecter l'excédent de fonctionnement résiduel, à savoir la somme de 941 287,18 € au compte 002 en recette d'exploitation du budget primitif 2025.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les abstentions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

### **Délibération n°2025.031 : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Lotissement communal**

Mme Curtius rappelle qu'aucune activité n'étant intervenue sur ce budget au cours de l'année, à l'exception d'un report de résultat de la section de fonctionnement de 3,97 €, le résultat global s'élève donc à 3,97 €.

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard et les oppositions de MM. Gleyze et Laville.

*M. le Maire, absent pour les débats et les votes réintègre la salle du Conseil et remercie la majorité pour la confiance accordée.*

M. le Maire rappelle qu'en 2020, l'équipe municipale indiquait que les 6 années à venir allaient être décisives pour l'avenir du Teil : plusieurs quartiers étant à réhabiliter et nous devons accompagner de nombreuses personnes sinistrées. Il était également dit, que selon l'INSEE, la commune du Teil est depuis 2010, la commune la plus attractive de l'Ardèche, et que cette dynamique doit être poursuivie en menant à bien tous les projets déjà lancés. Nous sommes donc fidèles à nos engagements puisque plus de 80% du projet partenariat d'aménagement a été engagé tout en conservant des priorités fortes, et ce, sans augmenter les impôts.

Le recours à l'emprunt a été très modéré afin de laisser des marges de manœuvre pour l'avenir.

Le budget 2025 traduit que l'une des priorités reste la réussite éducative suivie par la sécurité, la tranquillité publique. La priorité numéro 3 est la nature en ville et la 4<sup>ème</sup>, la vie sociale, la citoyenneté et l'aide aux associations, la 5<sup>ème</sup> : les sports (sans compter la mise à disposition des gymnases et stades), la 6<sup>ème</sup> : la Culture et la 7<sup>ème</sup> : l'économie « locale » puisqu'il s'agit de territoire zéro chômeur qui est le dernier poste de dépenses.

M. le Maire remercie l'État qui est le premier partenaire en investissement mais déplore fortement la baisse des dotations décidée par Bercy, qui est de près de 7%. Au niveau local la préfecture nous accompagne fortement depuis le début.

Malgré cela, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts depuis le début de notre mandat et le recours à l'emprunt sera limité à 1 000 000 d'euros. L'encours d'emprunt est d'un peu plus de 8 000 000 d'euros ; la moitié correspondant à la reconstruction liée au séisme.

Il indique qu'à ce jour, il reste 20% du PPA à réaliser mais que la baisse des dotations empêche la commune d'aller beaucoup plus vite et l'oblige à étaler les dépenses dans le temps.

M. le Maire remercie les services pour cette construction budgétaire.

### **Délibération n°2025.032 : Fixation des taux d'imposition 2025**

Mme Curtius rappelle que conformément aux orientations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et aux engagements pris par la Municipalité pour ce mandat, il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour la huitième année consécutive, selon les modalités suivantes :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 44,75 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 63,38 %
- Taxe d'Habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires : 17,96 %

La délibération n'appelant pas de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec les abstentions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

### **Délibération n°2025.033 : Budget Primitif 2025 – budget principal**

Mme Curtius rappelle les 3 priorités dans la construction du budget 2025 : la poursuite du projet de reconstruction, l'amélioration du cadre de vie des Teillois et le développement des actions concourant au vivre ensemble.

En synthèse, le budget primitif qui est présenté s'élève à 11 322 076,36 € pour la section de fonctionnement et à 7 127 219,25 € en investissement.

En fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement 2024 reporté, s'élèvent à 10 611 120 € soit 93,7 % des recettes totales.

La plus grande partie des recettes réelles de fonctionnement (63,3 %) est constituée du produit des impôts et taxes avec une inscription proposée de 6 713 355 € (-1 % par rapport au BP 2024, + 1,6 % par rapport au C.A. 2024) ce qui constitue une approche prudente de nos ressources compte-tenu de la décélération constatée l'an dernier. De fortes incertitudes pèsent sur nos prévisions, tenant à la fois à l'impact de la loi de finances sur les produits de la fiscalité locale perçus par les collectivités et à l'évolution des droits de mutation dont une nouvelle baisse est anticipée. La seule embellie concerne la revalorisation attendue de 166 000 € des attributions de compensation versées par la Communauté de communes soit une augmentation de 13,6 % par rapport au montant perçu en 2024.

Elle indique que les dotations, subventions et participations sont prévues à 2 293 610 € soit en diminution de 11,4 % par rapport au B.P. 2024, de 7,3 % par rapport au C.A. 2024. Compte tenu du retard pris au niveau national pour l'adoption de la loi de finances, il n'a pas été possible, au moment de finaliser la maquette budgétaire, d'indiquer les montants précis des dotations de l'État pour l'année 2025, ce qui est préjudiciable d'autant que la loi de finances apporte un certain nombre de modifications qui fragilisent toute prévision.

Mme Curtius précise que les inscriptions de crédits ont donc été faites, pour ce qui concerne la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), sur les montants perçus en 2024, ce qui occasionne par rapport au BP 2024 une baisse de 7 % par rapport aux inscriptions du BP 2024 pour la DGF et une augmentation de 5,6 % pour la DSR. La Commune anticipe également la disparition totale du produit de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la commune ayant perdu son éligibilité à cette dotation l'an dernier (222 K€ en 2023) ainsi que celle de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, 42 K€ en 2024), en forte baisse ces dernières années et pour laquelle la Loi de Finances multiplie par 14 l'écrêtement. Enfin, la commune devrait perdre également la Dotation Politique de la Ville (272 K€ en 2024) et nous anticipons une nouvelle baisse de la dotation nationale de péréquation (DNP) dans des proportions identiques à la baisse observée en 2024 (-10 %), baisse plus rapide que les années précédentes.

Les autres produits de gestion courante sont également estimés à la baisse (-11,3 %), ramenés à un niveau proche de celui constaté en 2021, l'exercice 2024 ayant été alimenté par des contributions exceptionnelles dans le cadre du dispositif NEFLE d'aide à l'équipement des écoles.

Enfin, nous réajustons cette année nos prévisions budgétaires sur les produits des services (+ 42,2 % par rapport au BP 2024) assortie d'une légère augmentation de 2,9 % par rapport au produit constaté en 2024, compte tenu des encaissements enregistrés.

Côté dépenses de fonctionnement, le budget 2025 sera voté par fonctions conformément à la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023. Néanmoins, nous avons fait le choix de maintenir la possibilité de faire des comparaisons par chapitres.

Ainsi, le chapitre 011 (charges de gestion courante) s'élevant à 2 689 006 € voit un montant de crédits inscrits en baisse de 9,6 % par rapport au B.P. 2024, en hausse de 2,7 % par rapport au C.A. 2024, témoignant des efforts entrepris pour contenir nos dépenses de fonctionnement. Cet effort s'observe notamment sur les comptes 61 et 63 qui concernent pour partie les dépenses d'intervention avec des réductions opérées par rapport au BP 2024 respectivement de 15,2 % et 11,9 %.

Les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 5 761 200 € soit une baisse de 0,3 % par rapport au B.P. 2024 et une augmentation de 0,9 % par rapport au C.A. 2024. L'objectif est, compte tenu de l'évolution de nos recettes de fonctionnement, de rester à minima à moyens constants et, de réexaminer l'opportunité de remplacer ou non, par une organisation différente des services, les départs d'agents quand ils surviennent. En parallèle, la recherche par la commune de cofinancements sur ses charges de personnel va se poursuivre dans la lignée des années précédentes.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont estimées à 1 016 786 €, en augmentation de 1,8 %, sous l'effet notamment d'une revalorisation de la contribution obligatoire de la commune au fonctionnement du SDIS. Enfin les inscriptions au chapitre 66 (charges financières) sont également proposées à la baisse de 12,6 %.

Les dépenses d'ordre quant à elles sont prévues à 1 318 641 €, soit une baisse de 46,2 % par rapport au B.P. 2024 mais une augmentation de 46,8 % par rapport au C.A. 2024. Cela concerne notamment l'amortissement des équipements et des subventions d'équipement reçues et le virement à la section investissement.

En investissement, les dépenses réelles d'investissement, hors opérations, se montent à 2 025 072 €, constituées du déficit d'investissement 2024 reporté (1 294 138 €), de l'acquittement de la taxe d'aménagement (37 950 €) et du remboursement en capital des emprunts (692 984 €). Elles se situent 18,9 % au-dessus des inscriptions 2024 compte-tenu du montant du déficit reporté.

Le montant des crédits inscrits en face des opérations d'investissement (dépenses d'équipement) est de 4 882 847 € soit 3 % au-dessus des réalisations 2024. Compte-tenu de l'avancement des opérations, il vous sera proposé de réajuster la ventilation des crédits de paiement sur les autorisations pluriannuelles de programmes adoptées en 2024 et de les compléter d'une autorisation pluriannuelle complémentaire sur l'opération Denfert-Lavoisier.

Les recettes d'investissement correspondant aux subventions et participations sur les opérations d'équipement s'élèvent à 2 639 028 €, en provenance dans la plupart du temps de l'État, conformément aux engagements pris dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement. Les recettes financières s'élèvent à 3 081 250 €, comprenant le FCTVA et l'excédent de fonctionnement sur le chapitre 10 (1,89 million d'euros), une prévision de mobilisation d'emprunts à hauteur d'1 million d'euros et des produits de cession à hauteur de 177 K€. Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 406 941 €, comprenant un virement de la section de fonctionnement (498 641 €), les amortissements (720 000 €), l'amortissement des subventions d'équipement (100 000 €) et des opérations d'ordre pour 88 300 €.

Par fonction, le budget 2025 se présente de la manière suivante :

Pour la fonction 0 – Services généraux, la présentation est faite par M. Jouve qui rappelle :

Concernant les charges de personnel : malgré une augmentation du GVT et une cotisation supplémentaire de 4 points de la CNRACL et des revalorisations imposées au niveau national, la ligne des ressources RH reste maîtrisée. Le CIA 2024 s'élevait à 5 707 000 € et le BP 2025 prévoit 5 711 000 €, donc une augmentation de moins de 1% alors que cela aurait dû augmenter d'environ 4%. Le séisme a impliqué des recrutements de personnels toujours présents, cela représente environ 300 000 euros de charges. La fonction 0, c'est notamment tout le personnel municipal non rattaché à une politique publique soit 1 million d'euros. Les autres charges de personnels sont réparties dans les autres fonctions.

Concernant les opérations non ventilables : c'est 1 371 983 € en dépenses de fonctionnement, dont un virement à la section d'investissement de 498 000 € et 820 000 € de dotations aux amortissements. En recettes de fonctionnement, c'est 8 700 505 € dont 7,2 millions de produits de fiscalité et 1,8 millions d'euros de dotations et participations.

Concernant l'administration générale de la collectivité : 3,17 millions d'euros en dépenses de fonctionnement dont les charges à caractère général à hauteur de 1,55 millions d'euros (fluides...) et 1 million d'euros en dépenses de personnel. En recettes de fonctionnement c'est 2,23 millions d'euros et 3,64 millions d'euros de dépenses d'investissement dont les travaux de réhabilitation lourde et d'équipement de l'Hôtel de Ville, et là il y a 1,49 millions d'euros inscrits. En recettes d'investissement, 2,29 millions d'euros. L'Hôtel de Ville est le dernier bâtiment public réhabilité pour de meilleures conditions de travail pour nos agents, un meilleur accueil du public grâce à des espaces modernisés et repensés. Des économies d'énergie grâce à l'isolation du bâtiment et à l'installation de panneaux solaires sur le toit. Une optimisation de coûts de fonctionnement avec une réorganisation des services municipaux, une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Une salle des mariages aménagée offrant un cadre plus accessible et chaleureux pour célébrer ces moments importants ainsi que la salle du Conseil et la végétalisation des espaces extérieurs. La fin des travaux est prévue en mai et un emménagement en juin. Les 3,4 millions d'euros sont une enveloppe prévue et respectée et il manque encore les financements du Conseil départemental, et à ce jour, sans ce dernier, nous sommes à 60 % de subventions.

En information, communication, publicité, c'est 99 000 € en dépenses de fonctionnement (panneaux de chantier, site internet, bulletin municipal) et 11 000 € en dépenses d'investissement (notamment le film en cours d'élaboration).

Sur l'assemblée délibérante, c'est 232 000 € en dépenses de fonctionnement (indemnités des élus et charges de personnels).

M. Jouve continue avec la fonction 1 – Sécurité :

Il rappelle que le but est de renforcer la tranquillité publique et la sécurité des Teillois et des Teilloises.

La police municipale, c'est 243 000 € de dépenses de fonctionnement (charges de personnels, vêtements, formations). C'est 4 policiers municipaux qui sont au service de nos concitoyens, 4 policiers municipaux qui travaillent étroitement avec les services de la Gendarmerie mais aussi avec les médiateurs, les correspondants de nuit. Cette charge pèse sur la commune mais nous l'assumons pour la tranquillité des Teillois avec une présence des services de 8h du matin jusqu'à 1h du matin. Il y a ensuite 27 000 € en dépenses d'investissement (équipements de vidéoprotection, dont 2 caméras prochainement installées à l'entrée sud du Teil et une au Giratoire de la Sablière).

Sur les pompiers, incendie et secours : 323 000 € en dépenses de fonctionnement. Depuis de nombreuses années est demandé un autre système de financement des services de secours, actuellement c'est l'État qui fixe la norme et les communes qui paient. Entre 2019 et 2025, c'est une augmentation de 22%.

Pour la fonction 2 – Éducation, la présentation est faite par Mme Faure-Pinault qui rappelle que c'est le premier budget de la commune.

Au titre de la sous-fonction 21 – enseignement du 1<sup>er</sup> degré : 1 949 000 € en dépenses de fonctionnement (fournitures d'entretien des bâtiments, fournitures pédagogiques pour les écoles, activités périscolaires et les charges de personnels). Du côté des recettes de fonctionnement, il y a 218 000 € (subventions pour les petits-déjeuners dans les écoles et soutien de la CAF).

Les dépenses de fonctionnement de 10 300 € sont essentiellement du matériel informatique.

Pour les services périscolaires et annexes : il y a 316 000 € en dépenses de fonctionnement (dont 257 000 € de charges de personnels, les 59 000 € restant étant la subvention versée au Sou des écoles pour les fournitures ainsi que les projets des écoles). Il y a également le savoir rouler, mis en place dès le CP pour apprendre à faire du vélo. Depuis l'an dernier, le savoir nager a été relancé, elle remercie la mairie d'Alba pour le prêt de sa piscine. Cette année ce seront les CP/CE1 qui bénéficieront de cours de natation pour le savoir nager. L'offre éducative sur le temps périscolaire a été reconduite avec les mêmes associations mais également élargie grâce notamment aux 2 EBE (Cuisine, couture, dessins de mangas, théâtre). La végétalisation des cours d'école se poursuit également avec les bacs à sable pour les maternelles recouverts par des vignes vierges.

Fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Mme Segueni indique que pour la culture et les associations, il y a 230 700 € en dépenses de fonctionnement. Elle souligne que la culture au Teil est au service de l'émancipation et que l'ambition est l'accès pour tous à la culture et que chacun puisse pratiquer une activité artistique dans un contexte de ville rurale et paupérisée. Des acteurs culturels sont implantés aux cœurs des quartiers comme le Tilt à La Violette ou dans la Rue Kleber avec Présence(s) photo. Chaque enfant de nos écoles bénéficie d'un spectacle vivant et d'une séance de cinéma. Nous mettons en place une programmation variée et faisons appel à des professionnels de qualité comme le Quatuor Debussy. Nous favorisons le hors les murs comme actuellement avec la Cascade dans la rue Kleber. Nous aimons croiser des pratiques et pour ce qui est de la pratique par tous, nous favorisons les projets impliquant les habitants avec le théâtre participatif autour du séisme ou avec la venue d'une cantatrice pour jouer 2 opéras avec les enfants. Malgré les contraintes budgétaires, les associations sont soutenues de manière logistique, technique et par l'octroi de subventions.

Mme Guillot présente un volet qui mélange vie sociale et tranquillité publique ; concernant le volet quartier politique de la ville, il intègre les postes de médiation, correspondants de nuit et adultes-relais. Ce sont des présences renforcées sur les QPV, des plannings aménagés si nécessaires. Elle les remercie pour leur engagement face à des situations sensibles. Il y a aussi des travaux de mise en conformité de l'espace ADEN pour un total de 115 000 euros.

L'association les chevaux du Paradis permet à des enfants et des jeunes, notamment dans les animations des quartiers d'été largement soutenus par l'État, d'être initiés aux sports équestres qui sont relativement chers dans les haras. Cela leur permet de pouvoir à moindre coût, approcher les chevaux et s'initier à cette pratique. Les salaires sont rattachés dans le montant des politiques publiques. Cela comprend aussi l'enveloppe FSIH, les salaires, l'enveloppe de l'appel à projets et les animations d'été.

M. Dersi passe au sport et indique que cela représente 1303 licenciés sur la commune : 855 enfants de moins de 18 ans et 562 encadrants, c'est donc une ville sportive et qu'il en est très fier. Au niveau des montants, 278 000 € en dépenses de fonctionnement qui correspond aux salaires et inspections de sécurité des installations sportives, des arbres du Joncas Aventure et l'achat de petits matériels. Au niveau des recettes de fonctionnement, 90 500 € de remboursement de la Communauté de communes pour la mise à disposition d'agents. En dépenses d'investissement, 70 500 € pour divers travaux dont les vestiaires du stade Etienne Plan, la mise aux normes des éclairages du stade Emile Deidier et du gymnase de Frayol et les travaux d'aménagement des gymnases suite à la demande des associations. Au niveau des recettes d'investissement, 80 200 € correspondants aux subventions. À cela s'ajoute 2 000 € pour le fonctionnement du Conseil municipal des Enfants.

Pour la Fonction 4, Santé et Action Sociale, Mme Bayle indique que nous sommes à 231 800 € en dépenses de fonctionnement (personnel du CCAS, lieu d'écoute, France services, subventions à des associations caritatives pour 16 000 €, au club des aînés qui a 150 adhérents et qui est très actif, le Secours Populaire, l'association Arc en Ciel, Le Terreau). Le lieu d'écoute du Teil est un outil extraordinaire avec 780 personnes accueillies dont 150 en rendez-vous individuels, ce lieu est cofinancé par l'ARS.

France Services fait également ses preuves et la fréquentation continue d'augmenter avec 5 183 personnes reçues en 2024. Le personnel est présent 24h/semaine. Les Teillois sont très heureux de pouvoir bénéficier de ce service d'aide administrative mais aussi de pouvoir acquérir une certaine autonomie sur l'informatique. Cela pallie la disparition des services publics sur la commune.

Mme Bayle informe aussi sur la mise en place d'ateliers intergénérationnels avec les enfants du centre socio culturel, Les Clefs. Ce sont des groupes d'enfants et des personnes âgées de la ville qui viennent au centre de loisirs et partagent des moments, 2 mercredis par mois : activités manuelles, jeux de société, jardinage. Des liens se créent. Il y a aussi le spectacle de Noël pour les personnes de plus de 70 ans, plus de 300 participants en 2024.

Il y a aussi la gestion de 3 logements ALT, dont 2 réservés aux femmes victimes de violences. Leur attribution passe par le SIAO. Il y a également l'accompagnement dans la recherche de logements sociaux en lien avec les bailleurs. Il y a aussi la distribution de bons alimentaires via les assistantes sociales. D'autres aides sociales attribuées via le CCAS après un travail en Commission en lien avec les assistantes sociales également. Il y a aussi des aides aux vacances pour les centres de loisirs pour les départs en vacances avec des associations caritatives. Il y a également 3 registres des personnes vulnérables. On effectue aussi des domiciliations pour des personnes sans domicile ou ayant des domiciles précaires et non pérennes. Il y a également la mise en place d'ateliers pour les seniors, en groupe de 12 à 15 ; cela concerne le sommeil, la gestion de la peur, la mémoire à raison de 10 séances par an.

Pour la Fonction 5 – Aménagement du territoire et l'habitat, M. Mazeyrat rappelle qu'il y a deux sous-fonctions qui sont tout à fait intriquées : les services communs et l'aménagement et services urbains quotidiens. Au niveau des dépenses de fonctionnement, on retrouve 1 132 846,14 € dont 394 000 € de charges générales (carburants, entretiens, prestations de services, vêtements de travail, matériels, maintenances diverses) et 739 000 € de charges de personnel (rémunération des agents qui travaillent sur le patrimoine de la commune). En recettes de fonctionnement, ce sont les redevances du domaine public, les échafaudages. Par contre en investissement, il y a 3 points principaux : d'une part l'église avec 2,8 millions d'euros H.T au budget 2025 et pour laquelle une nouvelle consultation a été lancée. L'avant-projet définitif a été approuvé au budget du 25 mars 2024 avec un montant de 2 078 000 € hors honoraires et frais annexes. Le lancement se fera à l'automne et sera financé par les assurances. Une demande au titre du Fonds Barnier devrait être déposée.

Pour la place Jean Macé, le budget est de 720 000 € en 2025. L'avant-projet définitif a été approuvé le 30 septembre 2024. L'aménagement global comporte le local Hexagone, la Rue Dunant ; son coût est de 4 460 000 €. Les cofinancements attendus sont de 90 % (DETR : 50% demandé, DHUP : 39%, EPORA : 1%). Le lancement se fera à l'automne.

Le quartier Robespierre se monte à 126 000 € au budget 2025. L'avant-projet définitif a été approuvé le 30 septembre 2024. Le budget global est de 580 000 € H.T. pour l'aménagement et monte à 720 000 € si on compte EPORA. La première tranche est le parking et n'était pas prévue au départ mais la concertation avec les habitants a montré que c'était une priorité. La deuxième tranche sera la placette végétalisée qui se fera en 2026 et la 3<sup>ème</sup> tranche sera l'aménagement et la végétalisation de la rue Ambroise Croizat. Les cofinancements sont de 74% (DHUP : 28%, DETR : 43%, Banque des Territoires : 3%).

M. Noël complète en indiquant que la Communauté de communes apporte une contribution mais que l'État apporte l'essentiel des subventions. Il souligne le travail du service Urbanisme qui se traduit en charges de personnel importantes. En 2024, il y a eu comme au niveau national, une baisse significative des permis de construire, les permis de démolir sont élevés et les déclarations préalables sont en nette augmentation, cela montre que Le Teil se reconstruit. Concernant les arrêtés de voiries, ils traduisent une charge de personnel énorme car ils sont en nette augmentation.

Concernant les transactions immobilières, il y a eu 177 actes de vente en 2024. Ces chiffres prouvent le dynamisme de la commune et du service urbanisme.

M. Chezeau présente les sous-fonctions 511, espaces verts urbains et 72, actions en matière de déchets et de propreté urbaine. L'objectif est de renforcer l'entretien des espaces verts et d'améliorer la propreté des espaces publics. Pour la sous-fonction 511, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 353 000 € et 11 000 € en dépenses d'investissement. Les 40 000 € en recettes de fonctionnement correspondent à une subvention de l'État.

Pour la sous-fonction 72, en matière de propreté urbaine, il y a 233 644 € en dépenses de fonctionnement (191 000 € dédiés aux charges de personnels et 40 000 € de fournitures d'équipement et prestataires). L'objectif est de renforcer les moyens et de les moderniser.

Mme Bayle présente l'économie sociale et solidaire avec Territoire zéro chômeur comme action principale, 223 000 € en dépenses de fonctionnement et 132 000 € en recettes de fonctionnement (FSE). Les objectifs de Territoire zéro chômeur sont des objectifs de retour à l'emploi en EBE (220 personnes) et hors EBE (125 personnes). 105 personnes embauchées en 2024, l'objectif de 50% est atteint. 80 personnes embauchées hors EBE soit un objectif atteint de 60%.

L'objectif de Territoire zéro chômeur est de donner de l'emploi et de développer des services utiles aux habitants (plus de 10 activités pour ActiviTeil et 8 pour Déclic et des Claps dont de l'animation, de l'hospitalité, une conciergerie, la guinguette de l'été, des animations avec le LOL). Cela amène du travail et du mieux vivre à de nombreuses personnes.

Parmi les dépenses de fonctionnement se trouve également la cotisation versée à l'ALVR. Cette association réhabilite et loue des logements à des publics précaires. L'association Rebond est également accompagnée.

Le FSE est sollicité pour les années 2025-2026 et 2027 pour la somme de 150 146 €.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à des salaires, des prestations et des études concernant Territoire zéro chômeur.

Concernant l'Économie dite classique, M. Noël explique qu'il y a des nombreux RDV avec des porteurs de projets, en recherche de cellule commerciale. Il y a eu l'ouverture du magasin Utile avec la participation de la commune dans le cadre de l'ANRU et le 45 Rue de la République où la commune a totalement réaménagé les locaux et a lancé un Appel à manifestations d'intérêt à la suite duquel, un jury a choisi de confier ce petit commerce à l'entreprise Marion de St Martial avec un bail qui démarre au 1<sup>er</sup> mai. C'est un commerce de Salaisons et nous espérons que ce commerce sera fréquenté par de nombreux Teillois.

Pour la Fonction 8 et la sous-fonction 814 relative à l'éclairage public, M. Griffe explique que 2021 a été la dernière année avant changement de luminaires avec une consommation de 411 077 KW; en 2024 la consommation s'est élevée à 53 289 KW soit une économie de 60% ou 42 650 €. Des projecteurs ont également été remplacés. Les ballons fluos, très énergivores seront prochainement remplacés.

Concernant la voirie, Mme Tolfo indique que 479 000 € correspondent aux charges de personnel. De gros travaux de voirie seront également engagés comme quartier Robespierre ou Jean Macé. Cela concerne aussi des études (rue du 8 mai), les routes en lien avec l'État suite au chantier de la déviation, le Chemin du Cadran Solaire et le Giratoire. Des recettes sont attendues en 2025 à hauteur de 900 000 €.

Pour la sous-fonction 87, mobilités douces, 37 300 € en dépenses de fonctionnement correspondants à des études et accompagnements sur des prestations de l'association Mobilités 07-26 qui nous accompagne sur de nombreuses actions sur le vélo. En dépenses d'investissement, 4 800 € pour l'achat d'un triporteur. Le transport scolaire à vélo est mis en œuvre par ActiviTeil et permet d'accompagner chaque jour 42 enfants du quartier de La Violette à l'école Rosa Parks (24 enfants à vélo et 18 en triporteur). 2182 enfants accompagnés à vélo et 1868 en triporteur, entre septembre 2024 et février 2025 soit 142 trajets.

Il y a aussi une expérimentation de véhicules innovants fournis par la Fabrique des Mobilités ayant pour mission le déploiement de 30 véhicules légers et intermédiaires sur plusieurs territoires urbains et périurbains. La commune a été choisie et a reçu 5 véhicules ayant pu être testés lors de la fête de la déviation et autres événements.

Un collectif des usagers du vélo est en cours de création ainsi qu'une maison du vélo cofinancée par l'ADEME. Ce collectif doit nous aider à construire notre ville à vélo, à mettre en place des aménagements. Il est composé à ce jour d'une vingtaine de personnes. Concernant la Communauté de communes, un service de transports collectifs a été mis en place, une application de covoiturage Karos ainsi que l'ouverture de la voie douce entre Le Teil et Alba prévue fin 2025.

Mme Curtius passe ensuite à la présentation du budget assainissement et indique une prévision en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 041 787,18 € et une ouverture de crédits d'investissement en dépenses à hauteur de 1 512 683,58 € et en recettes à hauteur de 1 644 907 €.

Elle rappelle que sur la thématique assainissement, les projets principaux 2025 seront la réfection des réseaux de la Rue Kleber ainsi que la réactualisation du schéma directeur d'assainissement. Cet outil fondamental permettra d'avoir des préconisations et des priorisations sur les travaux à réaliser sur les 10 années à venir. La reprise des réseaux sous l'avenue du 8 mai est également prévue mais s'étalera certainement sur 3 exercices car ce sont de gros travaux. Les études seront lancées en 2025.

Mme Curtius passe au budget lotissement et indique que les mêmes crédits seront inscrits car il reste un tènement à vendre.

M. le Maire demande si cette présentation appelle à des remarques, des questions ou des interventions.

M. Buard dit regretter pour cette année encore et pour le dernier budget, le manque de transparence avec une commission Finances qui s'est réunie le 28 mars, soit après l'envoi du projet de budget aux élus, des données absentes comme le ratio 10 et pour être totalement transparent au vu de la situation de la commune : le ratio 11, la disparition depuis 2022 du plan pluriannuel d'investissement.

Sa première question est de savoir où en est la commune au niveau de ses discussions avec les organismes prêteurs concernant le refinancement des emprunts ?

Mme Curtius indique que certains rendez-vous ont eu lieu, d'autres sont programmés et qu'à ce stade, tout le monde n'a pas été rencontré.

M. Buard remercie pour la réponse et poursuit en demandant si avec les indicateurs financiers tels qu'ils ont été fournis, une capacité d'autofinancement inférieure à l'annuité de la dette, un taux d'épargne brute annoncé comme inférieur à 7% qui serait plutôt inférieur à 6%, une épargne nette négative, une capacité de désendettement d'environ 11 ans : en tant que responsable d'agence bancaire accorderiez-vous un emprunt à la Ville du Teil ?

M. le Maire indique avoir déjà répondu à cette question à l'occasion de débat d'orientation budgétaire. Il précise que les censeurs sont les banques : soit les banques nous suivent et considèrent que la dette est remboursable, soit elles ne nous suivent pas.

M. Buard reprend la parole et déclare :

« Durant tout ce mandat, vous n'avez eu de cesse de nous répéter que les recettes exceptionnelles en lien avec l'après séisme avaient donné lieu à des budgets hors normes. Ce sont ces budgets hors normes qui vous ont permis des dépenses somptuaires à l'image de la réhabilitation de l'Hôtel de ville inscrite au PPA de juin 2020 pour 1M € TTC et qui serait près de s'achever cette année pour environ 3 000 000 TTC. Votre projet de reconstruction, c'était la promesse de retrouver une ville agréable, facile à vivre avec en priorité, l'aménagement de la Place Pierre Séward avec des commerces, des terrasses, des restaurants et celle de reconstruire les deux églises.

Bientôt 6 ans après le séisme, la réalité c'est que l'église ND de l'Assomption n'est pas reconstruite, celle de Mélas n'est pas rénovée, la maison des associations n'existe plus, le centre-ville est triste et il se meurt, les chaussées sont plus que déformées, et la ville n'est pas apaisée : je vous renvoie à votre préambule du conseil municipal.

La situation financière est si dégradée qu'elle oblige à faire payer vos choix aux générations futures. Si faire financer des équipements par les générations de contribuables qui en bénéficieront vous paraît « du bon sens », en revanche, je considère pour ma part que cela représente un pari risqué lorsque l'endettement devenu trop important, les générations futures n'auront d'autres choix que de rembourser vos dettes sans avoir les capacités elles d'investir pour l'avenir. »

M. le Maire répond que la maison des associations verra bien le jour puisque l'école de musique qui représente 600 m<sup>2</sup> va déménager et que ces locaux seront disponibles pour les associations lorsque les travaux de la SMAC seront terminés. Les travaux ont pris du retard à cause de travaux de consolidation et de litiges avec les assurances.

M. le Maire informe que les travaux de l'église Notre Dame de l'Assomption débuteront avant la fin de l'année. Il rappelle qu'il s'est produit la même chose que pour l'Hôtel de Ville, à savoir que la consultation avait été réalisée dans une période de grande inflation et où les carnets de commandes étaient pleins pour les entreprises ce qui fait que le budget dépassait largement la somme allouée. Le marché a donc été déclaré infructueux et une nouvelle consultation va démarrer dans quelques jours ; nous retrouverons certainement des prix acceptables afin que cela rentre dans le budget prévu.

Concernant l'Hôtel de Ville, il a été décidé de le reconstruire dès 2020 en évaluant simplement dans un premier temps le montant lié au séisme soit 900 000 €. Il a ensuite été décidé de profiter de cette reconstruction pour regrouper les services de la commune et permettre ainsi des économies de fonctionnement. Cette reconstruction nous a contraints à répondre à certains critères de mise aux normes où certains enjeux comme l'accessibilité, pour pouvoir obtenir des financements complémentaires. Le budget est de 2,3 millions mais il rappelle que ce seront 50 agents qui vont y travailler 5 jours sur 7 et il estime qu'il fallait des locaux fonctionnels, agréables à vivre et regroupant de nombreux services.

Concernant les emprunts, M. le Maire indiquant qu'il y a deux manières de voir les choses : soit on recourt à l'emprunt pour étaler les dépenses dans le temps et on continue à investir, soit on attend de pouvoir se reconstituer des fonds propres, on arrête alors les travaux et on va attendre plusieurs années avant de les reprendre. Il faudrait alors 40 ans pour reconstruire la ville : ce n'est pas ce que l'équipe municipale a voulu.

Il estime que les chiffres ne lui donnent pas tort puisque qu'une population équivalente à celle d'avant séisme a été retrouvée soit 9 000 habitants. Il y a des transactions immobilières importantes et des demandes d'installation, cela veut dire que la ville a retrouvé son attractivité. Quand on construit un bâtiment comme des écoles : c'est pour plusieurs générations comme pour tous les bâtiments publics. Nous ne sommes pas habitués à cela mais il y a des investissements immobiliers privés qui se font, notamment en Suisse, sur des emprunts accordés sur 60, 70 voire 80 ans compte tenu du prix du foncier et de ceux des matériaux.

C'est d'autant plus vrai pour des équipements publics. Si on attend d'avoir des recettes propres, il n'y aura pas d'église avant 10 ou 15 ans, il n'y aura pas de places rénovées avant 10 ou 15 ans. Si je me projette par rapport à ce que vous dites, c'est une ville qui me fait très peur. Et moi je préfère que l'on emprunte pour reconstruire la ville au plus vite car les Teillois en ont marre de voir des échafaudages, de voir des travaux partout. Ils ont envie de passer à autre chose.

M. le Maire regrette la baisse des budgets de fonctionnement alors que la ville du Teil a subi une catastrophe naturelle majeure. Sans ces baisses, on aurait pu aller plus vite, moins emprunter et avoir des investissements plus importants ailleurs. Notre ligne de conduite a été tracée en 2020 et 80 % du PPA a été engagé.

Concernant l'église, on verra après la consultation des entreprises. Une église, cela ne se fait pas pour 2, 5 ou 10 ans. M. le Maire indique avoir discuté avec les paroissiens et que ce qui importe c'est qu'elle soit conforme à leurs souhaits. Ils ne sont pas à 6 mois près, ils sont beaucoup plus raisonnables. Ils ont bien compris qu'il y avait des écueils à passer, notamment cet écueil budgétaire afin de revenir dans les clous. Les générations futures ne se rappelleront jamais si ça a été inauguré en 2025 ou 2026 ou si même un jour ça a été inauguré. L'important c'est qu'elle existe et c'est nous qui poserons les premières pierres de cette église dans quelques semaines.

Mme Curtius souhaite apporter un complément à la question sur l'emprunt et sur le fait que la Commune sera à un peu moins de 12 ans de désendettement : elle rappelle que l'emprunt dans la construction budgétaire 2025, c'est un emprunt d'équilibre pour le financement des investissements. Si les partenaires absents autour de la table du financement nous avaient accompagné, soit les investissements auraient été réalisés plus vite soit la Commune aurait moins emprunté. L'objectif n'est pas de surendetter la commune mais de ne pas dégrader la situation financière car la Commune n'est pas riche mais pilote avec ses moyens. Elle rappelle que l'enjeu c'est la reconstruction, c'est d'avoir des équipements qui soient adaptés aux usages. Aujourd'hui, sur la question de la mairie, elle rappelle que l'ancienne mairie n'avait pas d'ascenseur et que quand on avait des mariages à célébrer pour des personnes à mobilité réduite, on déplaçait la salle des mariages au rez-de-chaussée afin que les gens puissent être accueillis décemment. Donc oui, la mairie a été pensée pour les agents, pour les services, mais surtout pour l'accueil des Teillois avec des possibilités d'accueil et d'accessibilité qui sont ce qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui. Donc si on considère que réfléchir les choses sous cet angle-là, c'est engager des dépenses somptuaires, elle est prête à l'assumer : c'est juste du respect par rapport aux citoyens et aux agents.

M. le Maire revient sur les partenariats dans le cadre de l'investissement en rappelant qu'il y a aujourd'hui l'État, un peu la Région qui a accompagné la Commune sur l'école Rosa Parks et l'école Mélas. Sur l'école du Centre, on nous avait promis 600 000 € mais on ne les a jamais vus. Le Département de l'Ardèche, depuis le changement de majorité nous a octroyé 24 000 € d'aides pour la reconstruction de la Ville alors que nous avons déposé 600 000 € de demandes pour l'ensemble des bâtiments. Il estime que quand on construit une école ou un hôtel de ville, que ce soit au Teil ou à Privas, ce qui change ce n'est pas la couleur des bâtiments, c'est la couleur politique du maire. Il indique qu'il s'apprête à interpeller le Département de l'Ardèche.

Mme Curtius propose d'approuver le budget primitif 2025 du budget principal avec des crédits en investissement en dépenses à concurrence de 6 506 609,33 € et de 6 651 720,25 € en recettes. En fonctionnement, des crédits en dépenses et en recettes à concurrence de 11 322 076,36 €.

Elle rappelle que le budget global en investissement est de 7 127 219,25 € avec les restes à réaliser 2024 et en fonctionnement de 11 322 076,36 €. Mme Curtius soumet le budget au vote.

La délibération est adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard et les abstentions de MM. Gleyze et Laville.

#### **Délibération n°2025.034 : Budget Primitif 2025 – budget annexe assainissement**

Mme Curtius propose d'approuver le budget annexe assainissement pour l'exercice 2025 et propose d'inscrire 1 512 683,58 € en dépenses d'investissement et 1 644 907,00 € en recettes.

En fonctionnement, les dépenses et recettes sont à concurrence de 2 041 787,18 € ce qui fait au total un budget d'investissement à 1 168 585,50 € en investissement et 2 041 787,18 € en fonctionnement.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à la majorité avec les oppositions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

#### **Délibération n°2025.035 : Budget Primitif 2025 – budget annexe lotissement**

Mme Curtius propose d'approuver le budget annexe lotissement pour l'exercice 2025 qui s'élève à 31 209,25 €, dont 15 606,61 € pour la section de fonctionnement et 15 602,64 € pour la section d'investissement, montants identiques à ceux de l'an dernier.

En l'absence de remarque, la délibération est adoptée à la majorité avec les abstentions de MM. Buard, Gleyze et Laville.

#### **Délibération n°2025.036 : Autorisations de programmes et ventilation pluriannuelle des crédits de paiements du budget principal**

Mme Curtius rappelle le vote de différentes autorisations de programmes pour des opérations s'étalant sur plusieurs années et propose de modifier les autorisations de programmes du Giratoire de la Sablière et de l'Hôtel de ville ainsi que sur l'opération de protection contre les risques rocheux car il y a eu des ajustements de crédits budgétaires.

Mme Curtius propose ensuite de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiements pour les opérations église Notre-Dame de l'Assomption, Jean-Macé, Espace Aden et le quartier Robespierre.

Elle propose ensuite d'ajouter une autorisation de programme pour l'opération passage Denfert-Lavoir.

680 000 € de crédits ventilés en 2025, 593 800 € en 2026 et 86 200 € en 2027.

Mme Curtius demande si cette présentation appelle des remarques.

M. Buard demande si les montants indiqués sont hors-tax. Mme Curtius répond que ce sont des montants TTC. Il demande si 3 015 000 € pour l'église c'est bien TTC. Mme Curtius répond que oui.

M. Buard indique que l'an dernier, au 16 avril 2024, était annoncé sur le tableau prévisionnel des votes et autorisation de programme, un montant TTC pour l'église, démolition et reconstruction à 3 600 000 €.

Mme Curtius indique que la démolition était comprise dans ce montant.

M. Buard souhaite avoir confirmation que la démolition n'est pas comprise cette année. Il indique qu'il essaie de suivre mais quand on a 800 pages de budget, on peut au moins poser des questions. Il peut y avoir des questions bêtes, mais pas sur le budget.

Mme Curtius répond que c'est à cela que sert la Commission des Finances : prendre le temps avec les élus présents, d'étudier les documents budgétaires qui sont fastidieux. C'est en commission que le travail d'explication est donné. M. Buard indique qu'il n'y siège pas. Mme Curtius répond que sa colistière y est. M. Buard réplique qu'elle n'est pas sa colistière.

Concernant l'église, M. Buard remarque qu'en l'absence de communication d'un plan pluriannuel d'investissement, l'autorisation de programme pour l'approbation de la démolition/reconstruction de l'Église Notre-Dame de l'Assomption indique un montant de 3 015 000 € et que le montant de l'accord transactionnel étant de 2 500 000 €, il demande alors quels sont les financements envisagés pour couvrir le delta d'1 200 000 € car le projet était bien la démolition/reconstruction de l'Église Notre-Dame de l'Assomption.

Mme Curtius indique que le montant était hors-tax. Elle rappelle que la commune paie la TVA, mais la récupère ensuite via le FCTVA.

M. Buard demande comment le delta va être financé.

M. le Maire répond que cela se fera avec les fonds propres. M. Buard en conclut que de l'argent public sera donc utilisé dans un lieu de culte en dépit de la loi de 1905 qu'il rappelle. " L'état ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte". M. le Maire évoque par ailleurs la possibilité d'aller chercher des financements de l'État en complément. M. Buard veut bien envisager cette possibilité mais rappelle que des associations de gauche laïques ont pour moins que ça fait déplacer des statues.

Mme Tolfo indique ne pas comprendre la position de M. Buard, il y a un moment il reprochait à la commune de ne pas aller assez vite et à présent il reproche de mettre trop d'argent dans l'église. Depuis le temps qu'il se bat contre l'église, elle indique ne plus comprendre pourquoi.

M. Buard rappelle qu'en 2021, avaient été proposées soit une réhabilitation soit une démolition/reconstruction pour l'église. Il indique qu'il était pour la réhabilitation et il avait proposé à ce moment-là un référendum. Il reprend ensuite les éléments financiers du Conseil municipal d'octobre 2021 qui faisaient paraître un coût de démolition/reconstruction moins cher. Il indique ensuite que l'accord transactionnel prévoyait la démolition/reconstruction sur site mais qu'il a été déplacé pour une raison X ou Y. Il reste persuadé que ce bâtiment qui faisait partie du patrimoine de la commune et qui avait été répertorié en 1905 aurait pu toucher des subventions, de l'argent public car répertorié comme bâtiment public. Il indique qu'il a ensuite été démolé jusqu'à hauteur du montant transactionnel de 2 500 000 €. Aujourd'hui on fait croire que de l'argent public pourra subventionner un lieu de culte ; c'est une remise en cause de la République Laïque.

Mme Tolfo revient sur le coût, en indiquant qu'une réhabilitation aurait été beaucoup plus chère mais qu'elle n'arrivera pas à convaincre M. Buard de cela. Elle indique qu'il faut passer à autre chose, et que le travail est maintenant de reconstruire l'église. Mme Curtius rappelle que les 3,6 millions d'euros dont parle M. Buard, c'est le montant global de l'opération mais que quand nous avons voté l'autorisation de programme, il y avait déjà eu des dépenses engagées pour la démolition. Le montant de l'opération quant à lui n'a pas changé.

M. Curtius soumet la délibération au vote. Celle-ci est adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard et les abstentions de MM. Gleyze et Laville.

#### **Délibération n°2025.037 : Autorisations de programmes et ventilation pluriannuelle des crédits de paiements du budget annexe assainissement**

Mme Curtius propose d'ajouter des crédits pour l'opération d'aménagement de la rue Kléber pour laquelle la 2<sup>ème</sup> tranche va être démarrée et qu'il conviendrait de la réajuster en la portant à 1 595 165 € (+ 19 165 €).

En l'absence de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard et les abstentions de MM. Gleyze et Laville.

#### **Délibération n°2025-038 : Programme de réussite éducative – convention entre la commune, la caisse des écoles et l'association Médiacom**

Mme Faure-Pinault expose que ce programme de réussite éducative est signé avec l'État et la CAF et que son but est de lutter contre l'échec scolaire, de réduire les écarts de réussite scolaire éducative, prévenir de manière précoce les difficultés rencontrées puisque les enfants sont pris en charge dès l'âge de 3 ans, interroger les conditions de vie propices à la réussite scolaire puisque les familles sont rencontrées et mettre en cohérence les interventions des acteurs locaux. Les familles sont rencontrées avant de pouvoir intégrer le programme afin de mettre en place un parcours éducatif personnalisé en lien avec l'association Médiacom qui reçoit les familles.

Des équipes pluridisciplinaires se réunissent 2 fois par mois avec les directrices des trois écoles, les deux collègues, l'assistante sociale, le RASED, le CMS, la PMI, le coordinateur. Des activités culturelles et sportives sont mises en place ainsi qu'un point d'écoute est également, de manière libre et gratuite. Les activités sont soit individuelles soit collectives et la famille est placée au cœur du dispositif.

Les enfants sont principalement orientés par l'Education Nationale vers le dispositif. Le suivi n'est pas très long car le but est que les enfants puissent continuer d'eux-mêmes. 69 enfants ont été suivis en 2024, la moitié ont entre 6 et 11 ans. Cela a occasionné 856 heures d'interventions, en grande partie par Médiacom à travers divers dispositifs. L'aide logistique de la commune contient la mise à disposition de locaux, le poste de référent et du coordinateur à 20%.

En l'absence de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard.

### **Délibération n°2025.039 : Mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements communaux à des associations**

Mme Faure-Pinault propose d'approuver la gratuité de la mise à disposition d'un bureau administratif et d'un local de rangement de matériels appartenant au Skate Park appartenant au bénéfice de l'association Monteil Slide et d'autre part de locaux au sein des écoles Rosa Parks et du Centre à l'association Médiacom pour les actions d'accompagnement des élèves qu'elle déploie dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) et du CLAS (aides aux devoirs).

En l'absence de question, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard.

### **Délibération n°2025.040 : Convention d'objectifs relative au musée de la Résistance en Ardèche et de la Déportation**

Mme Segueni rappelle que la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron porte un projet de déménagement du musée de la Résistance et de la Déportation dans les futurs locaux de la médiathèque, ouverts sur la place Jean Macé et de refonte de son exposition permanente. Le musée doit devenir une vitrine attractive incitant à la connaissance de la Résistance et de la Déportation, en s'appuyant sur les spécificités de l'histoire locale et régionale et des faits uniques, pour s'inscrire dans un paysage historique plus large afin de répondre aux attentes de tous les publics et notamment en adéquation aux attentes de l'Éducation Nationale et des publics touristiques. Il aura également vocation à valoriser les collections des œuvres de Robert Petit-Lorraine qu'il détient. Autour de l'exposition permanente, le musée met en place un programme culturel et pédagogique pluriannuel et s'inscrit dans un réseau de partenaires culturels, éducatifs et scientifiques. La mise en œuvre du projet culturel et scientifique du musée fait l'objet d'un soutien financier de la communauté de communes et du conseil départemental de l'Ardèche, ce dernier intervenant dans le cadre d'une convention de partenariat dont la commune est signataire puisque participant au comité de suivi.

À l'issue de cet exposé, Mme Segueni propose d'approuver la convention de partenariat entre le Conseil départemental de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron, l'association des amis du musée départemental de la résistance en Ardèche et de la déportation et la commune et d'autoriser M. le Maire à la signer.

En l'absence de question, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard.

### **Délibération n°2025.041 : Fêtes et cérémonies – programme annuel des manifestations, festivités et cérémonies organisées par la commune, typologie des dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Mme Mazellier indique qu'afin de contribuer à l'animation de la cité, au développement des liens sociaux, de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et de les sensibiliser au respect du patrimoine et de l'environnement, la commune organise tout au long de l'année un programme de manifestations, de fêtes et de cérémonies, en complément des actions conduites par les associations locales qu'elle soutient par ailleurs.

Elle remercie l'ensemble des associations et leurs bénévoles qui œuvrent au quotidien sur la commune.

Mme Mazellier propose d'approuver le programme prévisionnel des manifestations, fêtes et cérémonies organisées par la commune et le montant prévisionnel des crédits qui y sont consacrés dans le cadre du budget 2025 (67 500 €) dont 33 500 € au titre du compte 6232 et d'autoriser le Maire à le mettre en place ainsi qu'à effectuer toute demande de financement auprès de partenaires extérieurs.

Elle rappelle une partie de la liste des pièces justificatives des dépenses effectuées par les collectivités territoriales, fixée par décret. Selon l'imputation comptable M57, le compte 6232 « fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses réalisées par la commune pour les manifestations qu'elle organise. La collectivité doit pouvoir justifier des dépenses ainsi engagées. Mme Mazellier liste les dépenses pouvant être imputées sur ce compte.

En l'absence de question, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard.

**Délibération n°2025.042 : Promesse d'achat d'une partie de la parcelle BX 346 auprès de Mme et M. PERBET dans le cadre des travaux de prévention des crues du Frayol**

M. Noël indique qu'il s'agit de l'achat par la Commune d'un terrain d'une surface maximum de 500 m<sup>2</sup>, du côté de la rive droite de la rivière le Frayol, du côté du gué, au prix de 71,50 € le m<sup>2</sup>. Cet achat permettra d'après une étude, de gérer le risque inondation de la rivière Frayol. Il rappelle la nécessité d'acheter ce bout de terrain pour la suite et indique que le prix a été fixé avec les propriétaires, Monsieur et Madame Perbet à raison de 71,50 € le m<sup>2</sup>. M. Noël indique que cette acquisition est importante car sans l'achat de tout ou partie de ce terrain, on ne pourra pas sécuriser la rivière du Frayol. L'étude en cours précisera prochainement la nature exacte des travaux qui devront être effectués.

M. Noël demande si cette délibération appelle des questions.

M. Buard remarque que la partie ne se situe pas sur la rive droite du Frayol mais sur la rive gauche. Il expose ensuite que la délibération indique qu'un contrôle de l'inondation du stade de Mélas sera mis en place et demande comment cela sera techniquement effectué.

M. Noël indique ne pas pouvoir répondre car l'étude est en cours et qu'il faut faire confiance aux spécialistes et à leurs recommandations.

M. Buard souhaite savoir sur quelles études la Commune s'appuie-t-elle pour affirmer que cette opération ponctuelle protégera les biens et les habitants en cas de crue.

M. Noël indique ne s'appuyer sur aucun élément mais il est certain qu'aujourd'hui il faut dégager le lit du Frayol et donc acheter ce terrain ou une partie, de façon que le stade puisse être un lieu d'épanchement du Frayol.

M. Buard demande ensuite si cette opération ponctuelle permettra de baisser la vulnérabilité du secteur et l'aléa ?

M. Noël indique qu'une expertise va être réalisée et que c'est elle qui dira exactement ce qu'il faut faire.

M. Buard expose ensuite que le schéma de gestion globale du risque inondation du bassin versant du Frayol cité dans la délibération indique que la gouvernance des mesures décrites a été transférée dans le cadre de la loi GEMAPI. Il demande alors quel est l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle puisqu'elle ne sera pas maître d'ouvrage.

M. Noël indique qu'afin de pouvoir laisser la Communauté de communes agir, la Commune devra être propriétaire des terrains puis les mettre à disposition de l'intercommunalité.

M. Buard rappelle que ce projet de délibération est basé sur une étude de la Safège datant de février 2017 et que cette dernière préconisait 17 travaux, dont 4 réalisés. Il indique ensuite que concernant les aménagements de rivière, il n'est pas préconisé de faire des opérations ponctuelles mais des opérations globales. M. Buard dit ne pas avoir de retour sur les travaux effectués depuis 2017 et indique que depuis les 4 aménagements réalisés par la Commune, beaucoup de choses ont changé notamment l'urbanisation et ce qui découle des travaux liés à la déviation comme indiqué au préfet et à la DREAL. Il pense que les travaux ponctuels risquent de mettre en péril ladite parcelle ainsi que les deux d'en-face.

M. Buard indique ensuite que concernant les aménagements de rivière, la maîtrise foncière n'a aucune importance car il existe une voie de recours appelée DIG. Il ne voit donc pas l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle, la maîtrise foncière n'étant pas obligatoire.

Mme Tolfo dit ne pas avoir besoin de leçon et indique que la Commune s'appuie sur des cabinets compétents. Elle rappelle que la Communauté de communes a fait un gros travail sur la protection des inondations avec le système d'endiguement et que dans le cas présent, il s'agit de prévention. Il lui paraît important d'avancer dans le cadre de partenariat alors que la DIG suppose du temps pour conduire les différentes procédures, alors que l'entente avec les propriétaires lui semble plus efficace et souhaitable.

La Cabinet Hydretudes basé à Romans travaille actuellement sur ce dossier. L'entretien quant à lui est assuré par le Syndicat Du Coiron au Rhône. Mme Tolfo rappelle que le Cabinet d'études analysera la pertinence ou pas des travaux à faire.

M. Buard rappelle qu'il existe une association au Teil qui s'appelle association risques naturels mais qu'elle n'a pas été contactée. M. Buard s'adressant à Madame Tolfo, Monsieur le maire et Monsieur Noël précise que l'important n'est pas de parler de lui et que lorsqu'il soulève des problèmes il n'est pas seul, il représente aussi des Teillois. Le fond du problème est que depuis 2017 ils ont été incapables de prévenir et de protéger les riverains du Frayol.

M. Noël indique que la politique locale est quelque chose de sérieux et que les différentes prises de paroles de M. Buard, à l'instar du dernier Conseil communautaire où il a cité Socrate reprenant les interventions de Maurice Clavel sont pour faire le buzz en Conseil municipal ou en Conseil communautaire.

En l'absence d'autres questions ou remarques, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard.

**Projet de délibération n°2025.043 : Cession de la parcelle BX 151 située 16 avenue Vaillant Couturier à Mme et M. Hani**

M. Noël rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle BX 151 située 16 avenue Vaillant Couturier, sur laquelle était auparavant construit l'immeuble abritant l'ancien bar « le Mélassien » avant sa démolition, suite au séisme. Cette parcelle, constructible, d'une superficie de 208 m<sup>2</sup> a été estimée par le service du Domaine à 16 640 €, soit 80 € le m<sup>2</sup>.

M. et Mme Hani, domiciliés à Montélimar, ont manifesté leur souhait d'acquérir ce terrain pour y édifier un petit immeuble de 2 logements conforme aux exigences des Bâtiments de France.

M. Noël propose d'en approuver la cession pour la somme de 16 640 € H.T.

En l'absence de question, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'abstention de M. Buard.

**Projet de délibération n°2025.044 : Participation annuelle aux actions portées par l'Association Logement Vallée du Rhône**

Mme Bayle indique que la délibération porte sur la participation annuelle aux actions portées par l'Association Logement Vallée du Rhône. Elle précise que c'est une association qui existe depuis 1991 et que la commune participe par le biais de cette association à la mise en place d'opérations visant à réhabiliter le parc immobilier vacant et insalubre et ainsi à optimiser le droit au logement pour tous.

Elle propose d'approuver la participation financière annuelle au fonctionnement de l'Association pour un montant de 11 067,40 €.

En l'absence de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

**Projet de délibération n°2025.045 : Désignation des représentants de la commune au SYDEO**

Mme Curtius indique que suite au décès de J.P. Michel, il convient de modifier la représentation de la commune au SYDEO, syndicat public de l'eau Cœur d'Ardèche de la manière suivante :

- Représentantes titulaires : Patricia CURTIUS et Pascale TOLFO
- Représentant(e)s suppléant(e)s : Fanny VALLA et Alain BORNES

En l'absence de remarque, la délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité avec l'opposition de M. Buard ; M. Laville, absent de la salle du Conseil lors de cette délibération n'a pas pris part au vote.

## Questions orales posées lors du conseil municipal du 7 avril 2025

### **Question n°1 – Raphaël Buard « Le Teil c'est vous »**

*question reçue le vendredi 4 avril à 16 h.19*

Le 28 mars dernier, une réunion sur l'accès à la culture entre vous, maire du Teil, les acteurs de la culture, des élus et associations a eu lieu sur la commune du Teil.

1 – Je m'interroge en tant qu'élue de n'avoir reçu ni information, ni invitation. Pour quelles raisons ?

Des membres de l'association pour le développement des coopérations territoriales de Villeurbanne, association soucieuse de la préservation de l'environnement, ainsi que des élus de Villeurbanne, étaient conviés et présents à cette réunion.

2 – Par quels moyens de locomotion ces personnes sont-elles venues au Teil ?

### **Réponse de M. le Maire :**

La réunion du 28 mars sur laquelle vous m'interrogez était une réunion de la commission culture de l'Association nationale des Maires de France, elle était donc organisée par cette association. Elle était ouverte, comme toutes les réunions de commission de l'A.M.F. à tous les maires de France ou à leurs représentants.

L'association des Maires de France a fait intervenir différentes structures pour éclairer le débat sur la question de l'accès à la culture dans les zones rurales. En tant que co-président de la commission culture, j'ai souhaité présenter et valoriser le dynamisme et le caractère innovant du secteur culturel ardéchois.

L'association pour le développement des coopérations territoriales n'était pas présente à cette réunion. Par contre, la municipalité de Villeurbanne était effectivement représentée et son représentant est venu présenter l'expérience du contrat de réciprocité entre Le Teil et Villeurbanne.

Il s'est déplacé en train, jusqu'à la gare de Montélimar. Je vous informe que chaque participant à ces rencontres prend en charge ses frais de déplacement.

### **Question n°2 – Raphaël BUARD**

*question reçue le vendredi 4 avril à 16 h.19*

Conformément à l'arrêté municipal n°2023/12, une place de stationnement est réservée aux personnes à mobilité réduite parking rue Henri Dunant (médiathèque). Or celle-ci est actuellement occupée par les containers à déchets.

Quand un nouvel emplacement PMR sera réservé sur cette place ?

### **Réponse de M. le Maire :**

Le déplacement des conteneurs à déchets a été effectué à la demande des habitants du quartier du Roury afin de sécuriser le carrefour entre la rue Henri Dunant et la rue Vincent Touchet. Leur nouvel emplacement a été choisi de manière à faciliter les manœuvres des camions de collecte des déchets de la communauté de communes.

À ce jour, la commune n'a pas reçu de demande pour l'ajout dans cette zone d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.

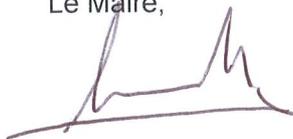
Cependant, une telle place existait auparavant. J'ai donc demandé aux services techniques d'intervenir lors du prochain passage de l'entreprise en charge de la signalisation horizontale. Le marquage de la place devrait être réalisé d'ici la fin du mois. Une place PMR reste disponible en face de la médiathèque, le long de l'hôtel des impôts.

Je vous rappelle néanmoins que la médiathèque devrait être, au début de l'été et pendant quelques mois, fermée au public pour cause de travaux. À la suite de ces travaux et dans le cadre de l'aménagement de la place Jean Macé, de nouvelles places PMR sont prévues.

M. Le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur présence et clôt la séance à 21 h.11.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Richard DERSI**

*Procès-verbal approuvé à l'unanimité en séance du Conseil Municipal du 2 juin 2025.*

*Affiché le : 06 JUIN 2025*